

#### D2023-006

### Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

#### Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

# $D\acute{E}CLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR \le 100 \text{ km}$

#### Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017- xxx) et les modifications apportées :	Non	
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
<ul> <li>Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul>		
Origine <sup>2</sup> de la liaison	Sabines 34070 Montpellier, France	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	43.58372, 3.86011	
Destination <sup>3</sup> de la liaison	P+R Parnasse Gare Routière	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	5 Rue Sainte-Félicité, 30000 Nîmes, France 43.83255, 4.36755	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Montpellier - Nîmes	
Temps de parcours	00 heure et 45 minutes	

<sup>\(^1\) «</sup> Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée.

autorite-transports.fr 2/7

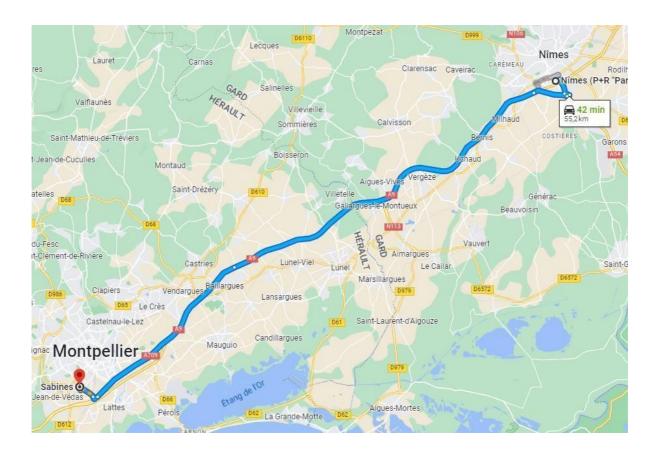
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée.

(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Nîmes – Montpellier

autorite-transports.fr 3/7

## Pièce jointe n°1

### Itinéraire Nimes – Montpellier



autorite-transports.fr 6/7

# Pièce jointe n°2 Fréquence Montpellier - Nîmes

\_

## Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de	Départs de
	Nîmes - Montpellier	Montpellier - Nîmes
Lundi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Mardi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Mercredi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Jeudi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Vendredi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Samedi	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Dimanche	20h55 – 21h40	11h30 – 12h15
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)

autorite-transports.fr 7/7